L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 31 JANVIER 1851.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No. 93, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil d'Etat, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de la Navigation.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 31 JANVIER.

AVIS JUDICIAIRES.

No. 234.—*ACTE*—Relatif à la publication des avis dans la paroisse d'Orléans.

SECTION 1re—*Il est décrété, &c.*—Qu'à dater du premier janvier mil huit cent cinquante et un, tous les avis qui seront publiés dans la paroisse d'Orléans en vertu d'aucune loi, ordre de Cour ou ordonnance municipale, devront l'être en français et en anglais, pour le terme de fois et pendant le temps voulu par les lois existantes, dans un ou plusieurs journaux, le choix desquels appartiendra au défendeur dans un cas de saisie et vente, et aux parties intéressées dans les autres cas, ou au shérif ou tout autre officier, selon le cas, lorsque le défendeur ou les dites parties manqueront ou négligeront de faire leur propre choix. Bien entendu, que les avis en français seront insérés dans un journal qui se publie en français.

SECTION 2me—*Il est de plus décrété, &c.*—Que toutes lois ou parties de lois contraires au présent acte soient et demeurent abrogées.

Approuvé 20 mars 1850.

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

☞ Pour les avis judiciaires, voir la seconde page.

CIRCULAIRE UNIONISTE.

Nous avons parlé l'autre jour d'une circulaire unioniste qu'avaient signé un grand nombre de membres du Congrès. Voici cette circulaire qui est en même temps un engagement solennel pris à la face du pays de ne plus agiter l'irritante question de l'esclavage :

"Les soussignés membres du 31ème Congrès des Etats-Unis, persuadés que le renouvellement d'une controverse sectionnelle au sujet de l'esclavage serait à la fois dangereux pour l'Union et subversif de l'ordre, et ne voyant aucun autre moyen d'éviter cette controverse si ce n'est par une rigoureuse adhésion au *reglement* effectué par les lois de compromis votées pendant la dernière session du Congrès,—font savoir par les présentes leur intention de maintenir intact ledit reglement et de s'opposer à toute mesure qui aurait pour but d'abroger ou de modifier les lois ci-dessus mentionnées, à moins que ces partisans des dites lois n'y donnent un consentement généralement accordé à la révision ci-dessus, que le temps et l'expérience limiteront par démontrer.

"Et afin de rendre cette résolution efficace, déclarent en outre qu'ils ne soutiendront pour les places de président, de vice-président, de membre ou de représentant au Congrès, et de représentant dans les législatures locales, aucun citoyen, à quelque parti qu'il appartienne, qui n'aura pris d'avance l'engagement de respecter le reglement ci-dessus mentionné et de ne plus renouveler l'agitation au sujet de l'esclavage."

Les amis de l'Union avaient donc raison de compter sur la sagesse et la modération des représentants du peuple. Aucune des sinistres prédictions dont les exaltés du Sud cherchaient à nous effrayer ne s'est encore réalisée. Le chaos qu'on avait vu la promulgation des lois de compromis comme à régner et rien ne fait présager qu'il doive être un jour troublé. Le calme ne retentit plus de ces discussions orageuses qui représentaient l'inquiétude dans le pays et entretenaient en tant dans les esprits une agitation fiévreuse. A ces tempêtes qui ébranlaient la République a succédé le repos le plus complet; et, ainsi qu'il est à concevoir cet remplacer les mauvaises passions qui fermentaient au sein du peuple et dont les formidables éclats avaient vu à la fois du Nord et du Sud, des bords de l'Atlantique à ceux du Pacifique, il ne reste pas même, à l'heure qu'il est, un faible écho qui rappelle ce passé.

Quelle preuve plus irrécusable que le compromis répondait au vœu du pays! On nous disait—on qui le lui sur les esclaves fugitifs serait abrogée, et pleins de confiance dans l'équité et la haute raison de nos mandataires, nous répondions que non. Notre attente n'a pas été déçue et l'événement a pleinement justifié nos prévisions. Cette loi que réclamaient vainement un des Etats a été exécutée depuis plus d'un demi-siècle, restera dans le livre de nos statuts comme un monument de la sagesse du peuple américain. Elle a été votée, qu'on se le rappelle, non pas seulement par des représentants du Sud mais par des hommes qui avaient toujours regardé l'esclavage comme une infraction à la divine et qui jusque là n'avaient reconnu aucun moyen pour compromettre et perdre cette institution. Abhorrant l'esclavage, ils croyaient servir la cause de l'humanité et de la religion en entreprenant, au mépris de la Constitution, une funeste croisade contre des droits souverains qui n'avaient jamais cessé, eux, de respecter les droits de leurs alliés et la foi entre eux jurée.

Et loin de raison a triomphé, et ces ténèbres ouvrant les yeux à la lumière se sont assis sur le bord de l'abîme où ils allaient entraîner la république, et avec elle tous les principes fondateurs du gouvernement démocratique, la liberté des citoyens, l'avenir et le bonheur du peuple, l'asile des opprimés, l'espoir des nations asservies. Le pays a été heureusement conjuré, et aujourd'hui l'Union est plus forte et plus florissante qu'à aucune autre époque.

Non seulement a-t-il sur les esclaves fugitifs n'a pas été abrogé, mais toute discussion au sujet de l'esclavage est-il ignominieusement bannie des chambres. M. Gidd ings est le seul qui, au début de la présente session, ait essayé de remuer l'agitation et ait prononcé contre le système de ses ardentes philippiques, mais avec un tel mépris la Chambre a-t-elle accueilli sa fougueuse harangue et avec quelle écrasante majorité l'a-t-elle lui, comprendre son manque de tact en passant à l'ordre du jour sans même daigner l'honorer d'une réponse! La leçon n'a pas été perdue, car depuis lors l'intraitable abolitionniste s'est tenu calme sur son banc, affectant même de prendre une part active aux délibérations qui ne sont pas purement théoriques.

D'une autre part toutes les pétitions qui ont pour but de susciter de nouveaux orages en provoquant de dangereuses discussions sur l'esclavage sont reposées sur le bureau ou écartées sommairement. Ajoutez à tous ces symptômes d'un retour sincère à des sentiments d'union et de fraternité, la résolution que viennent de prendre la plupart des membres du Congrès au sujet des lois de compromis, et dites-nous si la tempête entend entre le Nord et le Sud n'est pas complètement retablie.

Rendons un grand hommage à Webster, à Cass, à Clay, et à d'autres encore qui ont proposé et soutenu ces compromis, au président Fillmore qui a signé ce nouveau pacte d'alliance, aux législatures locales qui ont envoyé leur adhésion au Capitole, à tous les citoyens en général qui ont concouru à l'œuvre de salut en exprimant leur ferme resolution de s'en tenir au reglement du Congrès.

EMBELLISSEMENS.

L'edilité orléanaise se préoccupe fort depuis quelque temps de l'embellissement de la cité, et nous voyons que dans la 2ème municipalité on cherche par tous les moyens à reconstruire l'Hôtel St Charles qui était un des plus beaux ornemens de cette partie de la ville. Dans la première municipalité, les nouvelles maisons de Mme de Pontalba, la reconstruction de la rue heurire, la restauration de l'ancien hôtel de ville et la nouvelle disposition de la Place d'Armes, qui sera bientôt transformée en un jardin, ont déjà métamorphosé l'espace compris entre la rue Conde et la rue Chartres. Nous ne parlons pas du pavage en blocs de granit des rues de la Levée, Chartres et Royale. C'est là, à notre sentiment, une amélioration matérielle plutôt qu'un embellissement, mais il est certain que le nouveau pavage sera plus agréable à l'œil que celui qu'il doit remplacer.

Une telle impulsion donnée, on ne s'arrête pas facilement dans la voie du progrès, et les propriétaires accordent aux projets avec une étonnante promptitude. Voici maintenant M. d'Hémecourt, ingénieur de mérite, qui propose de doter à Nouvelle-Orléans de boulevards à l'instar de grandes villes d'Europe. Son projet qui intéresse principalement la 1re municipalité, mais qui ne contribuerait pas moins à l'embellissement des deux autres, réunit les deux conditions qui assurent l'exécution de pareilles entreprises, la possibilité et le bon marché.

Nous avons trois grandes rues plantées d'arbres, et d'arbres robustes et gaillardement, les rues de l'Esplanade, des Remparts et du Canal. Entre les deux rangées d'arbres règne un espace vide que l'on s'obstine encore à appeler promenade, bien que personne ne s'y promène. Il s'agit de transformer ce terrain vague en une chaussée pour les voitures et de donner aux trottoirs une largeur de trente pieds. Aux deux côtés de la chaussée et le long des trottoirs seront plantés des arbres dont l'ombre protégera les piétons en été contre les ardeurs du soleil.

On conçoit tout ce qu'un semblable projet, s'il venait à être réalisé, ajouterait à la beauté de la Nouvelle-Orléans. Nous avons oublié de dire que les boulevards ne s'étendraient pas seulement le long des rues des Remparts, du Canal et de l'Esplanade, mais relieraient ces deux dernières rues en se prolongeant du côté du fleuve dans Water Street et la Nlle Levée jusqu'à la rue St-Louis, ensuite dans la rue de la Vieille-Levée jusqu'à la rue Dumaine, et enfin dans la Nlle Levée jusqu'à la limite inférieure de la 1re municipalité.

Il est évident qu'une pareille promenade attirerait la foule, en été surtout, et qu'il s'établirait le long de ces boulevards un grand nombre de magasins de luxe qui resteraient ouverts une grande partie de la nuit comme ceux de Paris, de Londres et de New-York.

Le projet de M. d'Hémecourt mérite de fixer l'attention de nos aldermen. Il en coûterait fort peu pour le réaliser et la municipalité comme le public y gagnerait naturellement.

INCENDIE D'UNE SUCRERIE.—La sucrerie de M. Angamare sur le bayou Caron, paroisse St-Landry, a été détruite par un incendie ces jours derniers. Environ quatre-vingt boucauts de sucre qui se trouvaient en magasin ont été également la proie des flammes. On attribue ce sinistre à la malveillance. La bâtiment était assuré.

M. ALEXANDRE C. BULLITT, un des éditeurs-propriétaires du *Picayune*, est arrivé à la Nouvelle-Orléans hier matin, de retour d'Europe où il s'était rendu après avoir abandonné la rédaction du journal officiel le *Republic*.

Chronique Locale.

CONSEIL GENERAL.—Le Maire a convoqué une séance extraordinaire du Conseil Général pour demain soir pour lui soumettre les résolutions votées par le Conseil de la 2de municipalité au sujet de la prise de possession de la Place d'Armes à la compagnie des steamers du Pacifique.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS—On s'occupe dans cette cour à composer un nouveau jury pour une seconde audition de l'affaire Henderson. Onze jurés ont déjà été assermentés.

COUR DE DISTRICT.—Cette Cour a jugé hier plusieurs causes de peu d'importance, mais en émotions les de la veille n'ont pas été données.

LE FEU AU PALAIS DE JUSTICE.—Hier vers quatre heures de l'après-midi le feu a pris dans les combles du palais de justice et a revelé sa présence par un épais nuage de fumée qui s'échappait à travers les ardoises du toit. L'alarme ayant été donnée les pompes sont accourues en toute hâte et ont reussi à éteindre cet commencement d'incendie. Le bâtiment n'a souffert aucun dommage.

AFFAIRES D'HONNEUR.—William H. Evington, accusé d'homicide sur la personne de T. P. Byrd, a comparu hier devant le recorder Chaudet. L'instruction n'est pas encore finie et sera reprise aujourd'hui. Huit témoins ont déjà été interrogés.

M. Buckhanon et L. B. Taylor sont ce soir accusés à tort à cause de leur ressemblance avec les deux individus qui ont assassiné Caldwell, pour lesquels ils ont été arrêtés à une heure des plus effrayantes.

R. Brick, accusé de vol de fait sur la personne de John Williams, a été envoyé hier devant la Cour de district.

Sam Downs, accusé d'avoir volé des cannes de cannes pendant l'incendie de l'Hôtel St. Charles, a comparu hier devant le recorder Caldwell, qui l'a renvoyé à la Cour de District.

—Frank Myers a comparu hier devant le recorder Caldwell, sous l'accusation d'avoir donné un coup de poignard à John Cook, chauffeur du Sultana. L'affaire est examinée présentement.

Ant. Rainey, accusé d'avoir volé des pommes à Math Heidmann, a comparu hier devant le recorder Genois. L'affaire a été remise à un autre jour.

Le recorder Genois a renvoyé hier devant la Cour de District, Tom McDermott, accusé d'avoir tiré un coup de pistolet à Denis Hogan, à dessein de lui donner la mort. Le jury a déclaré qu'il avait donné la blessure à Hogan en se défendant contre une attaque de ce dernier.

Le commerce a été hier stagnant sur le cours d'un Allemand, nommé d'une chute dans la rue Bourgogne. Nous en donnons les détails.

FEUILLETON.

L'ENTRESOL.

Du haut en bas, entassez cette vaste maison: c'est tout un monde; toutes les passions réunies! l'ambition, la haine, l'amour, la jalousie, l'argent, la force; richesse et pauvreté, crime et vertu, le vieillard et l'enfant; ici l'on chante, ici l'on meurt; une cloison sépare l'usurier du prodigue, le fils du sage; plus n'est besoin de courir le monde pour savoir ce qui se passe dans l'âme humaine, il suffirait de décrire une seule vivante et on savoir ce que disent tous les autres ensemble dans ces quatre murs. Que de prières! que de malédictions! quels contrastes d'heures de joie et quels blasphèmes! Il me semble que j'entends ces pendules naïves qui me disent l'heure juste en province et qui chantent de terribles carillons!

Commençons par regarder à vos pieds, la rue d'abord, la boutique ensuite; sur la boutique la maison repose; dans toute maison bien basée il y a-de-chaussée bas tous les trois étages au supérieurs; tout ce qui n'est pas la boutique est le bénéfice du haut sur. La on vend, là on achète; sur ce seuil résolute le marchand attend l'occasion et la fortune qui passera en courant. Toute maison est fondée sur une boutique, et aussi toute fortune.—Que la, du rez-de-chaussée, votre regard se porte au premier étage, comme au-dessus de lui, de luxe éclate, la fenêtre resplendissante, l'épais rideau laisse à peine entrer quelques rayons de soleil doucement colorés et festonnés par la soie.—Là aussi toute la maison se dessine autour et autour, mais le bonheur plus haut, ruinée en somme. Mais, le sommet de la maison, c'est la jeunesse qui l'habite; c'est là que fait son nid l'heureuse insouciance, enfant souffreteux; le cachet avec joie; le facteur ne sait pas le nom de l'habitant du troisième étage; pas d'amis, pas d'ennemis, pas d'intrigues, pas plus de joie que de peine qu'au dedans, à peine avons nous le temps de la veille, que le chaos de huile et de vinaigre qui vous donne des nausées.—Voila toutes nos joies; mais qu'avez-vous à nous dire, nous pensons notre terne au renouvellement de cette maison.

L'habitant de quatrième étage y va plus franchement. Il a passé le Rubicon; il est au quatrième, il l'avoue; tant pis pour qui la trouve mal logé. Mais cependant, déjà à cette hauteur, la vie reparaît à plus pauvres; on a passé la toute vanité d'habitant, on a renoncé à l'espoir de pénétrer dans les beaux salons du premier étage; puis, d'ailleurs, relativement à tous les gens de là-haut, le quatrième étage est un premier; il est le gros bonnet des petites locations, il les défend contre le propriétaire, il leur prête son feu, il leur donne ses conseils; il est bon diable avec les voisins d'en-haut, il est fier jusqu'à l'insolence avec les voisins d'en-bas. Il ne lit pas de journaux, il en fait; il est le flaneur de la portière, qui le trouve bon enfant; il a dans la loge du portier un domestique fidèle, attentif, dévoué, discret, d'une complaisance à toute épreuve; c'est son bagagiste.

Et dans l'entresol, si par malheur vous vivez dans, la vie est impossible; il me semble voir un chien et un loup tomber dans la même fosse. Comment vivre à deux dans un boyau en cinq pieds, il peut regarder dans votre chambre et revoir ce qui s'y passe. Pauvre esclave que vous êtes de la vanité! mieux vaudrait loger dans le tombeau de Duguay-Trouin